**Règles d’authorship**

1er auteur : Stéphane Kremer

Deuxième auteur : François Lersy

Dernier auteur : François Cotton

Pour chaque centre doit être défini un investigateur local. Il aura en charge de compléter le CRF, de récupérer les données d’imagerie et d’assurer l’envoi de l’ensemble. Il devra également établir la liste des coauteurs locaux (max 2 par centre), de définir l’ordre des coauteurs et de fournir leurs affiliations et mail.

Les investigateurs locaux et leurs co-auteurs sont ensuite listés par ordre décroissant de patients inclus par centre.

Autant que possible, tous les auteurs seront listés sur la page de titre, mais dans le cas d’un nombre plus important de co-auteurs qu’autorisé par le journal de soumission, les auteurs au-delà de la limite seront ensuite listés comme membre du groupe du « SFNR-COVID » en suivant les mêmes règles que celles énoncées ci-dessus pour l’ordre d’apparition.

Des études ancillaires pourront également être réalisées à partir de cette base de données.

Les demandes devront parvenir à Stéphane Kremer et être validées par le bureau de la SFNR en qualité de Conseil scientifique

La personne qui mène l’étude ancillaire et écrit le rapport est premier auteur. Celui-ci peut décider de co-écrire ou de repartir également le travail de premier auteur, et peut choisir ainsi un co-premier auteur. Le co-premier et/ou deuxième auteur est/sont désigné(s) par le premier auteur, sur la base de la quantité relative de travail fournie ou anticipée pour l’étude.

Le groupe SFNR COVID devra figurer dans les coauteurs avec les mêmes règles d’authorship que définies ci-dessus. Les autres auteurs seront à définir entre le porteur de l’étude ancillaire et le conseil scientifique.